



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 11-22

**remplaçant le Règlement numéro 17-16 de la MRC de Memphrémagog
relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

AVIS est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC de Memphrémagog, qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été présenté à la séance régulière du conseil le 19 janvier 2022, en vue de l'adoption du Règlement 11-22, remplaçant le règlement numéro 17-16 de la MRC de Memphrémagog relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

En vertu de ce règlement, il y est prévu de nouvelles règles relatives aux dons s'appliquant aux employé(e)s de la MRC de Memphrémagog. Le projet de règlement 11-22 sera déposé pour adoption à la séance régulière du conseil du 16 février 2022 à 15 h 30. Cette séance se tiendra exceptionnellement par vidéoconférence en raison des mesures gouvernementales prises en lien avec la pandémie de la Covid-19.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement en se rendant au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, au 455 rue MacDonald à Magog, durant les heures d'ouverture.

Donné à Magog, ce 20 janvier 2022.

Guy Jauron
Directeur général et secrétaire-trésorier